

<https://snetap-fsu.fr/La-FSU-favorable-a-l-allongement-de-l-acces-a-l-IVG.html>



La FSU favorable à l'allongement de l'accès à l'IVG

- Les Dossiers - Vie fédérale -



Date de mise en ligne : mardi 11 juin 2019

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Lors de l'examen du projet de loi santé au Sénat, un amendement a été voté autorisant l'allongement du délai légal d'accès à l'IVG de douze à quatorze semaines.

L'interruption volontaire de grossesse est déjà autorisée jusqu'à 14 semaines en Allemagne, 22 semaines en Espagne, 24 semaines en Angleterre et au Pays bas.

La [FSU](#) soutient fortement cet amendement qui permettrait aux trois à cinq mille femmes qui avortent aujourd'hui à l'étranger et à leur frais - entre 1000 et 3000 euros, de bénéficier de ce droit gratuitement en France.

Depuis une dizaine d'années, les choix politiques et la baisse des dépenses publiques ont eu pour effet des fermetures de maternité, de services hospitaliers, dont des centaines de centres IVG. L'accès à l'IVG est ainsi devenu plus compliqué et très inégalitaire pour les femmes sur l'ensemble du territoire.

Cet allongement du délai permettrait donc de réduire, même très partiellement, les difficultés.

Cette revendication est portée par de nombreuses organisations féministes dont le planning familial.

Afin que la grande cause nationale pour les droits des femmes se concrétise en acte, **la FSU s'adresse solennellement à la Ministre des droits des femmes et à la ministre de la santé pour qu'elles s'expriment favorablement et publiquement pour l'allongement de l'accès à l'IVG en France.**

Elle s'adresse aussi aux parlementaires pour que cet amendement soit maintenu lors du retour de la loi en commission mixte.

Les Lilas, 11 juin 2019.